

Phase d'ajustement Carte scolaire 1^{er} degré CTSD du vendredi 1^{er} juillet 2022



☐ Déclaration liminaire de l'Unsa Education (*voir ci-dessous*).

☐ Suite aux mesures prises en février 2022 et le choix de l'IA-Dasen de ne donner finalement que 0,5 poste (au lieu d'un poste entier) pour la préparation du congrès national de l'AGEEM à Roanne en 2023, il restait à l'ouverture de ce CTSD : **5,77 postes**.

☐ Pour rappel, sur la dotation de 20 postes pour la rentrée 2022, **13 postes sont utilisés pour couvrir la hausse de décharge** pour certaines directions (6/7 classes et 12/13 classes).

De plus, **2 postes sont dédiés à la formation continue académique**. Les commissions ont étudié les candidatures cette semaine. Les formateurs retenus auront des bureaux au sein de CANOPE (Inspé de Saint-Etienne). Si l'autorité hiérarchique sera l'IA-Dasen de la Loire, ils dépendront directement du rectorat en ce qui concerne l'autorité fonctionnelle.

☐ Sur les 5,77 postes restants, 3 postes comprenaient des **fermetures conditionnelles** (Veauche Les Glycines, Roanne J.Ferry et Belmont-de-la-Loire). L'IA-Dasen a décidé de ne pas fermer une classe dans ces trois écoles, sous réserve du comptage qui aura lieu le jour de la rentrée (*Plus que 2,77 postes sont alors disponibles*).

☐ L'IA-Dasen octroie un poste pour recréer un **poste d'enseignant pour les élèves déficients visuels** sur le département. De plus, pour faire vivre le **contrat local d'accompagnement** mis en place sur la ville d'Andrézieux-Bouthéon, l'IA-Dasen a octroyé 0,75 postes pour une mission de « coordonnateur territorial ».

Suite à ces décisions, **1,02 postes étaient disponibles** pour permettre de nouvelles ouvertures de classes. **Aucune fermeture n'a été prononcée** lors de cette phase d'ajustement.

La carte scolaire



De **nombreuses écoles espéraient un moyen supplémentaire** afin de faire face à des effectifs chargés, notamment dus à la volonté ministérielle des limitations d'effectifs sur certains niveaux (classes dédoublées à 15 pour les CP/CE1 en éducation prioritaire, limitation à 24 des GS/CP/CE1 pour tous).

L'IA-Dasen a mis en avant deux critères pour accorder une ouverture :

- Une moyenne d'élèves supérieure à 26 dans l'école.
- La présence d'une ULIS.

Ainsi, le poste pour une **ouverture définitive** est revenu à **l'école Hubert Reeves à Sorbiers** (moyenne de 27,8 élèves et présence d'une classe Ulis TSA).

Des **moyens provisoires** ont également été donnés à trois écoles (*remplaçant nommé à l'année*) : **Renaison ; Saint Forgeux Lespinasse ; Saint Just en Chevalet**.

Le SE-Unsa 42, tout comme les autres organisations syndicales, **a voté CONTRE** ce projet de carte scolaire.

En effet, nous déplorons une nouvelle fois **les fortes dissonances entre les annonces ministérielles** (classes dédoublées en éducation prioritaire, classes de GS/CP/CE1 limitées à 24) **et le nombre de postes alloués**. Malgré la dotation positive de 20 postes pour notre département, l'alignement sur ces limites maximales afin de présenter de belles statistiques génère de fortes contraintes dans un trop grand nombre d'écoles. Conséquences inévitables, la réalité pour les autres classes (PS/MS et CE2/CM) est beaucoup moins rose avec des effectifs trop souvent chargés.



CTSD du 1^{er} juillet 2022

Questions diverses

1) Maîtres d'accueil temporaires (MAT) ou tuteurs

Ils seront rémunérés comme les années précédentes, sans rémunération supplémentaire si allongement d'accueil ...

Les organisations syndicales ont demandé que le plafonnement à 300 euros soit supprimé (au-delà de deux étudiants suivis). Normalement, l'indemnité est de 150 euros par étudiant. Dans notre département, ce montant est plafonné à 300€. L'IA annonce travailler sur cette demande. Les indemnités seront versées sur le salaire du mois d'août.

Tous les tuteurs seront accompagnés dans leur mission l'an prochain. Ils auront 1h d'information début septembre et une formation d'une demi-journée fin septembre. De plus, des permanences départementales se tiendront pendant toute l'année scolaire.

2) Mouvement des personnels

L'affectation des TRS est en cours. **Le SE-Unsa a redemandé que la communication soit (à nouveau) revue l'an prochain par rapport à l'affectation des TRS. Ces collègues sont invités à exprimer des vœux chaque année sans savoir quels supports ils pourront conserver, alors qu'ils s'investissent depuis plusieurs années dans les mêmes écoles.**

Il y aura 115 M2C l'an prochain (*attention : cela peut évoluer pendant l'été*).

Il y aura 32 PES à 50 % et 48 PES à 100 %.

Les organisations syndicales s'indignent du « double-classement » qu'il y a eu entre les collègues MEEF et les autres.

Pour les situations très exceptionnelles, l'administration n'a pas pu nous donner une liste définitive car les services gèrent encore des situations actuellement.

3) Ineats/exeats

Pour notre département, il y a 30 entrants et seulement 3 sortants. Cela peut encore bouger pendant les vacances d'été. La situation que connaissait notre département est en train de changer (plus autant excédentaire).

Les collègues entrants dans notre département auront à remplir la même fiche que les collègues restés sans poste après la phase informatisée. Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous écrire à : **42@se-uns.org**

4) Postes à profil

Toutes les commissions ont eu lieu et les candidats retenus sont mis au courant.

5) Fermeture d'école

L'école F.Nicolas à l'Herme fermera donc définitivement ses portes la semaine prochaine.

6) RASED

Tous les postes de RASED ont été pourvus. Certains ont été donnés à des collègues n'ayant pas la certification. Cela est possible seulement dans le cas où les collègues avaient participé aux commissions préalables.

7) AESH

À la rentrée de septembre, il y aura :

- + 42 ETP supplémentaires (HT2)
- - 14 collègues (HT2) car leur contrat arrivait à échéance (3 ans)
- - 30 collègues (T2)
- - 2 collègues (HT2) ont démissionné car ont réussi le CRPE
- - 8 collègues qui partent à la retraite

Une meilleure lisibilité sera possible en septembre. Cependant, les entretiens et embauches pour la rentrée ont débuté.

8) PIAL

Il n'y aura pas de décharge pour les coordonateurs PIAL.

9) Indemnités péri-éducatives

Elles seront versées sur le salaire du mois d'août pour les personnels concernés (classes transplantées, participation à certains projets ...). En cas de recours, l'administration demande de se tourner en premier lieu vers son IEN.

10) Ruptures conventionnelles

Il y en a eu 4 dans notre département. Elles ont toutes été acceptées avec une indemnité.

11) Congés formation

Il y a eu 20 demandes cette année. Neuf ont été acceptées sur la liste principale (en attente de validation des organismes de formation) et six collègues sont sur liste complémentaire.

12) Évaluations d'écoles

L'administration nous informe que deux regroupements par circonscription ont été retenus pour l'an prochain. Un regroupement sera évalué en novembre (après la formation des évaluateurs) et la deuxième se tiendra au printemps.

Toutes les écoles non évaluées l'an prochain devront rédiger un avenant au projet d'école. Les destinataires du rapport final seront : le DASEN, l'IEN, l'école ... Mme l'A-Dasen précise qu'un pré-rapport devra être fait avant à l'école concernée pour modifier, amender le rapport avant qu'il soit rédigé de manière définitive. Ce rapport final sera à présenter ensuite en conseil d'école.

Les directeurs évaluateurs seront, dans notre département, des directeurs complètement déchargés. Pour Mme l'A-Dasen, si un directeur n'est pas volontaire, il n'y aurait pas de raison qu'il en soit contraint. Elle précise qu'il n'y aura pas de rémunération supplémentaire.

Les organisations syndicales ont de nouveau fait part de leur colère face aux tâches toujours plus nombreuses qui incombent aux directeurs d'école alors que nous défendons l'allègement des tâches depuis de nombreuses années.

13) PEMF

La décharge à 33 % des collègues PEMF sera étudiée au mois de janvier 2023 (préparation de la rentrée 2023).

14) Frais de déplacements

Les organisations syndicales ont fait remonter le fait que les rattachements administratifs des collègues TRS n'étaient pas très pertinents (rattachés à des circonscriptions), surtout en cas de frais de déplacements pour formations ... L'administration a accepté revoir ces rattachements pour l'an prochain.

15) Temps partiels

Dernièrement, le SE-Unsa 42 avait interpellé l'IA au sujet des temps partiel refusés. L'administration nous a répondu aujourd'hui que toutes les personnes concernées avaient été reçues (11 collègues). Pour certains, leur recours a obtenu satisfaction. Pour les autres, les collègues ont accepté la quotité de repli. Certains cas seront réétudiés pendant l'été (pour les nouveaux entrants par exemple...)

16) Temps partiels annualisés

L'administration a décidé de coupler 2 collègues pour former des postes pleins. Les collègues concernés vont recevoir un courrier.

17) ASA

Une demande dématérialisée (colibris) va se mettre en place l'an prochain pour les demandes d'absence. L'administration rappelle qu'en cas d'absence sans traitement, les collègues perdent également une journée d'ancienneté (cadre réglementaire).

18) ASA COVID

Il n'est encore pas possible de savoir si elles seront reconduites pour la rentrée 2022. Le texte qui régit l'urgence sanitaire deviendra caduque le 31/08/2022.



*Bertrand BOIRON, Maëlle LAURENT & Laurent STRAUSS
Pour l'Unsa Education 42*